

*Questions orales*

Que la Chambre ordonne au solliciteur général d'élargir le mandat de la Commission McDonald à certains éléments subversifs, notamment ceux que renferme le dossier «Featherbed» ainsi que les enseignements connexes accumulés au cours des ans par les services de sécurité et se rapportant à toute activité d'espionnage au Canada exercée par des étrangers, qui pourraient être préjudiciables à la sécurité du pays.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES PÊCHERIES****ÉLOGE DES MÉTHODES DE GESTION DE LA CHASSE AU PHOQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Les chiffres que le ministère des Pêches et de l'Environnement a publiés à l'appui de quotas plus élevés pour les chasseurs de phoques canadiens devraient mettre une sourdine aux protestations des prophètes de malheur qui prédisent la disparition de l'espèce. Puisque la modification non partisane que mon collègue, le député de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) et moi-même avons proposée aux règlements concernant la chasse au phoque mettra un terme à la campagne de harcèlement dont cette activité fait l'objet de la part de ses détracteurs, je propose, appuyé par les députés de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre félicite tous les chasseurs de phoques pour avoir démontré une bonne connaissance des méthodes de conservation et de prélèvement dans l'exercice de leurs activités.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE DÉCÈS DE TOMMY PRINCE****DEMANDE D'ÉRECTION D'UN MONUMENT À SA MÉMOIRE—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos de l'un de nos plus grands héros de guerre qui est mort le 28 novembre dans l'anonymat et la pauvreté semble-t-il, montrant bien le peu de

cas que l'on fait des militaires en temps de paix. Je propose donc, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que le ministre de la Défense nationale prenne ses dispositions, de concert avec les intéressés, pour faire ériger un monument à la mémoire de Tommy Prince qui, en récompense de ses exploits, s'est vu décerner dix de nos principales médailles militaires, et que ce monument commémore le souvenir de ce grand soldat dont les hauts faits militaires devraient avoir la même importance nationale que ceux du héros américain Ira Hayes, dont le souvenir restera toujours vivace dans le cœur de ses compatriotes depuis qu'il a fait flotter le drapeau américain sur le Mont Surabachi après la prise de Iwo Jima par les fusilliers marins au cours de la Seconde Guerre mondiale.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà dit que les motions de félicitations causaient beaucoup de problèmes à la Chambre, non pas qu'elles ne soient pas louables en soi, mais parce qu'elles encouragent les députés à invoquer l'article 43 du Règlement pour proposer des motions de cet ordre dont la Chambre peut difficilement disposer en peu de temps. Je me demande si cette pratique est judicieuse. J'ai déjà laissé passer une motion de ce genre aujourd'hui, mais je ne pense pas devoir en accepter une seconde.

Étant donné les circonstances qui m'ont obligé à retarder de cinq minutes le début de la période des questions pour faire une déclaration touchant certaines motions proposées en vertu de l'article 43 du Règlement ainsi que certaines questions, je devrais prolonger la période des questions jusqu'à 3 h 5. Passons maintenant aux questions orales.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE****LES CAUSES DU TAUX SANS CESSER ÉLEVÉ D'INFLATION—LA  
DATE PRÉVUE DE LA STABILISATION À 4 P. 100**

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui était tout à l'heure à sa place. Nous pourrions peut-être lui laisser le temps de la rejoindre. Le voici d'ailleurs.

**Une voix:** En effet, il revient, exactement comme l'inflation.

**M. Stevens:** Ma question sera très courte. Étant donné qu'au cours des trois derniers mois l'inflation au Canada s'est maintenue à un taux annuel dépassant les 8 p. 100, c'est-à-dire le double de celui des États-Unis, le ministre peut-il nous dire pourquoi notre taux d'inflation continue à être aussi élevé comparé à celui de nos principaux associés commerciaux?